

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
RELEVÉ DE CONCLUSIONS
25 JUIN 2025

Membres du C.V.S. Représentants des personnes accompagnées :

Pôle EHPAD : Lionel POIL – Titulaire
Marie MARTINEAU - Suppléante

POLE HANDICAP : Léa LHERMITTE - Titulaire
Jean-Pierre GERAUD - Suppléant

Membres du C.V.S. Représentants des familles ou des proches aidants :

Pôle EHPAD : Sylvie RAMEAU – Titulaire
Martine GALLAIRE - Suppléante

POLE HANDICAP : /
Eric MACLOS - Suppléant

Représentant des professionnels : /

Représentante des bénévoles : Monique SOUDANT

Représentant des mandataires judiciaires des majeurs : Frédéric DOS SANTOS

Médecin Coordonnateur : Dr LAFON

Représentant des membres de l'équipe médico-soignante :

Sandrine GUERVILLE, représentante titulaire
Anne-Laure GOURVIL, représentante suppléante

Assistaient à la séance à titre consultatif :

Bruno de MALGLAIVE, Directeur
Vincent LAROCHE, Directeur adjoint
Jean-Mary DEFOSSEZ – Représentant de la CDCA
Anne-Laure GOURVIL, Responsable des affaires générales et Cadre administratif Pôle EHPAD et Domicile
Karine PERREAU, Responsable du service des Admissions
David RIBIERE, Responsable animation
Gaëtan THOMAS, Responsable pôle logistique et technique

Excusé(e)s :

Arminda GUIBLAIN, Représentante du Conseil d'Administration – Titulaire
David TAPIN, Représentant du personnel CFDT
Viviane BONNEAU, membre titulaire – Pôle Handicap

Marie MARTINEAU, membre suppléante – Pôle EHPAD
David TAPIN, représentant du personnel Titulaire CFDT

Le président ouvre la séance à 14h. Compte tenu du renouvellement d'une partie des membres du CVS, il propose que chaque personne se présente.

Le Directeur présente Monsieur Vincent Laroche, nouveau directeur adjoint, arrivé à la MDRY le 1^{er} juin.

APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS C.V.S DU 16 AVRIL 2025

Le relevé de conclusions est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES ELECTIONS DU CVS 2025 DES REPRESENTANTS DES PERSONNES ET INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES

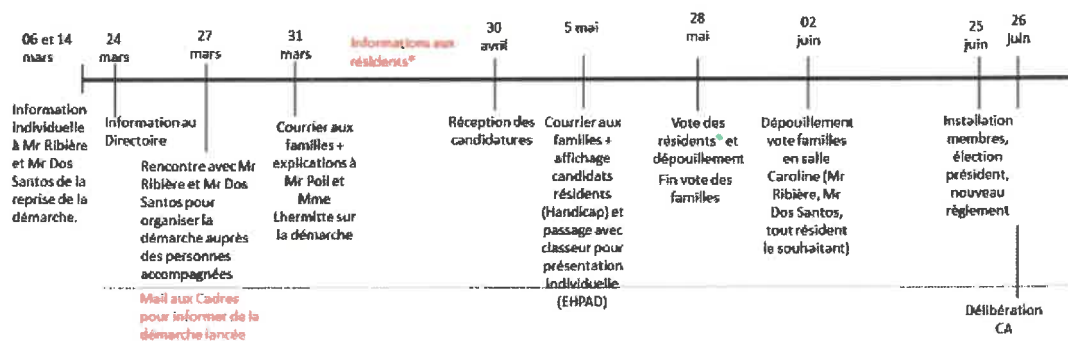
La responsable des affaires générales présente les résultats des élections des membres du CVS représentant les personnes accompagnées et les familles :

Présentation et bilans



RAPPEL : ORGANISATION

ELECTIONS REPRESENTANT CVS - 2025



*: Pôle Handicap (Roches compris. Mr Dos Santos. Affichage explicatif + transmission orale en salle de repas (explication des missions)). Pôle EHPAD : Affichage explicatif + Temps individuel en chambres pour expliquer et voter.

• : Par bulletin in plié, dans urne et isoloir pour le pôle Handicap. 4 créneaux horaires, selon les résidences. Dépouillement le 28/05 en salle à manger du Foyer à 16h30. Pour l'EHPAD: passage de 2 animateurs (hors appartenance au service), en individuel et choix répertorié dans tableau de suivi. Décompte le 28/05.

Votes au sein des services/résidences sous supervision de Mr Ribière et de Mr Dos Santos.
Bulletin avec photographies

Services	Inscrits	Votants
FAM	13	7
Foyer	96	72
Roches	37	23
Lilas-Amandiers	39	32
Champlys hors Roches	193	63
Panier Vert	76	64
Carré Pâtissier	53	21

134 votants
Pôle Handicap : 72,43 %

148 votants
Pôle EHPAD : 46 %

Candidats EHPAD	Voix	Résultats
Mr Poil	69	Titulaire
Mme Martineau	36	Suppléant
Mme Calas	32	/

Candidats Handicap	Voix	Résultats
Mme Lhermitte	30	Titulaire
Mr Lecomte	19	/
Mr Wauters	5	/
Mr Romain	13	/
Mr Paenhuys	10	/
Mr Géraud	21	Suppléant
Mme Michot	16	/
Mr Fresse	18	/

Différences /
votants : votes blancs
ou nuls



Réception des votes : 28/05/2025 maximum
Ouverture des enveloppes : 02/06/2025

Pour le Pôle HANDICAP, les candidats déclarés étaient :

Mme BONNEAU Viviane, mère de Mme BONNEAU Annabel, Foyer Cadet Roussel
Mr MACLOS Éric, père de Mr MACLOS-BORDELAIS Dimitri, FOYER CADET ROUSSEL

Pour le pôle EHPAD, les candidats déclarés étaient :

MR LARGILLET Daniel, fils de Mme LARGILLET Monique, Panier Vert
Mme RAMEAU Sylvie, fille de Mme MICHEL Jacqueline, Fontaines Rondes (Champlys)
Mme BELLIARD Dominique, épouse de Mr BELLIARD Michel, Fontaines Rondes (Champlys)
Mr KRIER Gérard, frère de Mr KRIER François, Panier Vert
Mme GALLAIRE Martine, fille de Mme FREMION Félicienne, Champs Raisins (Champlys)

Ouverture des enveloppes : 02/06/2025

Candidats Handicap	Voix	Résultats
Mme BONNEAU Viviane	25	Titulaire
Mr MACLOS Éric	6	Suppléant

Votants pôle
Handicap : 32.1
Vote nul

Candidats EHPAD	Voix	Résultats
MR LARGILLET Daniel	13	/
Mme RAMEAU Sylvie	28	Titulaire
Mme BELLIARD Dominique	11	/
Mr KRIER Gérard	10	/
Mme GALLAIRE Martine	17	Suppléant

Votants pôle
EHPAD : 81.2
Votes nuls



Le Directeur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CVS. Il propose qu'une présentation de la MDRY soit réalisée au prochain CVS. Il informe les membres du CVS qu'une affiche sera réalisée indiquant le nom des représentants, leurs téléphones et leur photo. S'ils ne souhaitent pas apparaître sur cette affiche, ils peuvent informer la direction par mail (direction@mdry.fr).

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CVS

Le président et le vice-président sont élus parmi les représentants des personnes accompagnées (article D311-9 du CASF).

Il est procédé au vote à bulletin secret du président :

Votants : 3 représentants des personnes accompagnées

Candidats : 4 candidats déclarés

- Monsieur Géraud obtient 2 voix
- Monsieur Poil obtient 1 voix
- Madame Lhermitte obtient 0 voix
- Madame Martineau obtient 0 voix

Monsieur Géraud est élu président du CVS.
Les membres du CVS félicitent Monsieur Géraud.

Il est procédé au vote à bulletin secret du vice-président :

Votants : 3 représentants des personnes accompagnées

Candidats : 3 candidats déclarés

- Monsieur Poil obtient 2 voix
- Madame Lhermitte obtient 1 voix
- Madame Martineau obtient 0 voix

Monsieur Poil est élu vice-président du CVS.
Les membres du CVS félicitent Monsieur Poil.

Le Directeur félicite le Président et le Vice-Président et les remercie pour leur engagement. Ils seront de droit membre du Conseil d'Administration avec voix délibérative. Le Président et le Vice-Président nouvellement élus prendront leur fonction à compter de la prochaine séance du CVS.

PRESENTATION DE L'EPRD 2025 APRES DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Directeur présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'année 2025, modifié par la décision modificative n°1 pour les budgets EHPAD, FAM, Foyer et SSIAD. L'état prévisionnel des recettes et des dépenses de la PFR et du CRT ne sont pas modifiés.

Page 1

I. Budget principal EHPAD

Mise à jour des produits de la tarification (GR1)

- L'arrêté du Conseil Départemental fixe le tarif de base applicable au 1^{er} juin 2025 à 64€17
- Le Conseil d'Administration fixe un tarif différencié de +3% pour les personnes accompagnées accueillies à partir du 1^{er} juin.
- Soit pour chaque résidence et chambre simple / chambre double :
- L'EPRD prend en compte la notification par le Conseil Départemental du forfait dépendance de l'EHPAD (1 733 060.18 €) et de l'USLD (137 220.21 €) :

	1 ^{er} mai 2024	1 ^{er} juin 2025	Tarif différencié au 1 ^{er} juin 2025
Panier Vert	64.28	68.17	70.21
Champlys 1 lit	64.28	68.17	70.21
Champlys 2 lits	60.28	64.17	66.09
Carré Pâtisier	72.28	76.17	78.45
Lilas Amandiers 1 lit (PHV)	72.28	76.17	78.45
Lilas Amandiers 2 lits (PHV)	68.28	72.17	74.33
Roches 1 lit (PHA)	72.28	76.17	78.45
Roches 2 lits (PHA)	68.28	72.17	74.33
USLD 1 lit	64.28	68.17	NON APPLICABLE
USLD 2 lits	60.28	64.17	NON APPLICABLE

Forfait dépendance		
	2024	2025
EHPAD	1 666 856.28€	1 733 060.18 €
USLD	137 304.00€	137 220.21 €
Total	1 804 160.28€	1 870 280.39 €

I. Budget principal EHPAD

Résultat après décision modificative n° 1

		EPRD 2025 Octobre 2024	MONTANT DM1	EPRD APRES DM 1
RESULTAT	HEBERGEMENT	0,00	-92 078,15	-92 078,15
	DEPENDANCE	0,00	-46 598,19	-46 598,19
	SOIN	0,00	-92 006,27	-92 006,27
	TOTAL	0,00	-230 682,61	-230 682,61

- Après la décision modificative n° 1, le résultat provisoire de l'EHPAD est affiché en déficit de 230 682,61 €.
- A ce jour, le montant non compensé des revalorisations du CTI est estimé à 240 000 € pour 2025. A ce montant s'ajoute la hausse des cotisations CNRACL, sans visibilité sur les compensations financières possibles : + 223 000 €. La MDRY a sollicité l'ARS pour connaître les modalités de financement de ces dépenses. Des démarches ont été également engagées par la FHF à l'échelle nationale.
- L'EPRD est provisoire. Il ne fait pas figurer l'actualisation de la dotation soins car la notification de ressources de l'année 2025 n'a pas encore été transmise par l'ARS.

II. Budget annexe du Foyer de vie

Mise à jour des produits de la tarification (GRI)

	EPRD 2025	DM1	EPRD 2025 APRES DM1
Produits du groupe 1 : produits de la tarification	4 020 654,75	-445 254,75	3 575 400,00
Produits du groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	36 560,00	-	36 560,00
Produits du groupe 3 : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	1 363,00	27 757,00	29 120,00
	4 058 577,75	-417 497,75	3 641 080,00

- Les produits de la tarification intègrent l'arrêté de tarification du Conseil Départemental. Il fixe le prix de journée du foyer de vie au 1^{er} juin 2025 à 100.18€ (102.69 € en 2024).
- Le tarif cible nécessaire pour couvrir les dépenses se situe entre 110 € et 115€.
- Les autres produits relatifs à l'exploitation courante sont identiques au montant fixé en octobre 2024.
- Les produits financiers, exceptionnels et non encaissables sont actualisés pour prendre en compte la reprise sur provision des crédits alloués pour des dépenses de gros entretiens et consommés en 2025 soit 27 757 €.

1 ^{er} avril 2024	1 ^{er} juin 2025
102.69 €	100.18 €

II. Budget annexe du Foyer de vie

Résultat après décision modificative n° 1

	EPRD 2025	DMI	EPRD 2025 APRES DMI
RESULTAT	117 855,75	-473 738,75	- 355 883,00

- Après prise en compte de la DMI, le résultat s'élèverait à – 355 883 €. Ce déficit viendrait se cumuler avec les déficits antérieurs du foyer de vie d'un montant de 404 857,93. Il porterait donc le déficit cumulé à 760 740,93 €.
- Le niveau de dépenses 2025 du foyer de vie (41 206 € / lit) est inférieur au niveau de dépenses observé en 2020 dans les foyers de vie (47 965 €*). Ce constat obère toute marge de manœuvre du côté des dépenses.
- Dans la continuité des constats présentés lors du Conseil d'Administration d'avril, la MDRY a sollicité le Conseil Départemental pour une réunion technique sur le sujet.

* étude de la CNSA portant sur 510 foyers de vie

III. Budget annexe du FAM

Mise à jour des produits de la tarification (GRI)

		EPRD 2025 Octobre 2024	MONTANT DMI	EPRD APRES DM 1
Produits du groupe 1 : produits de la tarification	HEBERGEMENT	573 755,52	-98 768,52	474 987,00
	SOIN	428 848,00	0,00	428 848,00
	TOTAL	1 002 603,52	-98 768,52	903 835,00
Produits du groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	HEBERGEMENT	7 000,00	0,00	7 000,00
	SOIN	300,00	0,00	300,00
	TOTAL	7 300,00	0,00	7 300,00
Produits du groupe 3 : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	HEBERGEMENT	3 499,00	397,00	3 896,00
	SOIN	5 000,00	0,00	5 000,00
	TOTAL	8 499,00	397,00	8 896,00

1 ^{er} avril 2024	1 ^{er} juin 2025
95,76 €	93,63 €

- La dotation soins 2025 n'a pas encore été transmise. Le montant des produits de la tarification est donc provisoire.
- Les produits de la tarification sont mis à jour en prenant en compte l'arrêté de tarification du Conseil Départemental. Il fixe le prix de journée du FAM à 93,63 € au 1^{er} juin 2025.
- Comme pour le foyer de vie, Le tarif cible nécessaire pour couvrir les dépenses de la section hébergement se situe entre 110 € et 115€.
- Les autres produits relatifs à l'exploitation sont conformes au montant fixé en octobre 2024 (légère variation de + 397 €).

III. Budget annexe du FAM

Résultat après décision modificative n° 1

		EPRD 2025 Octobre 2024	MONTANT DM1	EPRD APRES DM 1
RESULTAT	HEBERGEMENT	96 114,52	-129 148,12	-33 033,60
	SOIN	-27 100,00	-4 702,40	-31 801,40
	TOTAL	69 014,52	-133 850,52	-64 835,00

- Le résultat du FAM est présenté en déficit de 64 835 €.
- A ce jour, le montant non compensé des revalorisations du CTI est estimé à 15 000 € pour 2025. A ce montant s'ajoute la hausse des cotisations CNRACL sans compensation financière : + 8 555 €.
- La MDRY a sollicité l'ARS pour connaître les modalités de financement de ces dépenses. Des démarches ont été également engagées par la FHF à l'échelle nationale.

IV. Budget annexe du SSIAD

	EPRD 2025 Octobre 2024	MONTANT DM1	EPRD APRES DM 1
Charges du groupe 1 : charges afférentes à l'exploitation courante	50 038,00	-	50 038,00
Charges du groupe 2 : charges afférentes au personnel	326 753,51	215 500,00	542 253,51
Charges du groupe 3 : charges afférentes à la structure	17 855,00	301,00	18 156,00
Total des charges	394 646,51	215 801,00	610 447,51
Produits du groupe 1 : produits de la tarification	392 375,51	154 828,43	547 203,94
Produits du groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	2 271,00	-	2 271,00
Produits du groupe 3 : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	-	-	-
Total des produits	394 646,51	154 828,43	549 474,94
RESULTAT	-	60 972,57	60 972,57

- Les charges afférentes à l'exploitation courante sont conformes au montant fixé en octobre 2024.
- Les charges du groupe 2 sont augmentées de 215 500 € (+4 ETP). Elles sont dimensionnées pour assurer l'accompagnement de nouveaux usagers (autorisation accordée par l'ARS d'augmenter la capacité du SSIAD à +15 places).
- La hausse du capacitaire résulte du constat partagé avec l'ARS de fortes demandes sur le bassin auxerrois.
- La dotation soin est réévaluée selon les notifications de ressources reçues de l'ARS qui intègrent d'ores et déjà une augmentation de 8 places. La dotation soins définitive 2025 avec intégration des financements de 7 places supplémentaires sera transmise en juillet 2025.
- A ce stade, l'EPRD après DM n°1 est présenté en déficit de 60 972,57 €. Cette situation sera résorbée dès notification de la dotation soins.

SUIVI DU PROJET IMMOBILIER ET DES INVESTISSEMENTS 2025

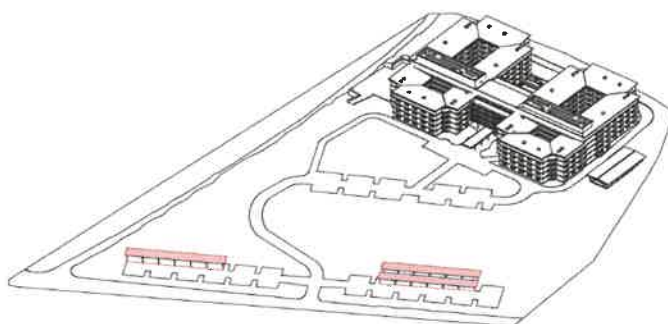
L'Ingénieur, Responsable du pôle Logistique, présente le suivi du projet immobilier. Il attire l'attention des membres du CSE sur l'importance de disposer de devis pour tous les lots et dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Actualités

- Validation du permis de construire le 20/05/2025
- Publication des marchés de travaux du 08/06 au 16/07/2025

- Réunion commission d'attribution début septembre 2025
- Installation du chantier : octobre 2025

Visuels actualisés



Focus phase PRO

Chiffres clés phase PRO

- Surface SDO : 19 247 m²
- Budget travaux : 39 500 202 euros HT (actualisation BT01 130,8 de janvier 2024)
 - Compris ombrières photovoltaïques,
 - compris traitement de 100 % des eaux de pluie à la parcelle
- Budget opération : 55 293 034 euros TDC (hors équipements/mobiliers)

Dispositif LASM pour TVA à 5,5 %

- Convention signée avec préfecture de l'Yonne : DDETSPP

Demandes de subventions complémentaires (en cours)

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Fédération AGIRC-ARRCO

Projet architectural – Focus allotissement

N° lot	Désignations	N° lot	Désignations
1	Terrassement – VRD – Espaces verts	11	Chauffage – Ventilation - Plomberie
2	Nettoyage de chantier	12	Fluides médicaux
3	Gros œuvre	13	Electricité – Courant fort – Courant faible
4	Enveloppe	14	Groupe électrogène
5	Étanchéité	15	Ombrières photovoltaïques
6	Menuiseries extérieures aluminium - Occultations	16	Ascenseurs
7	Menuiseries intérieures	17	Cuisine
8	Agencement de gamme	18	Rails de transfert
9	Plâtrerie – Faux plafonds - Peinture	19	Démolition Panier Vert
10	Revêtements de sols souples	20	Démolition Champlys

Focus équipements

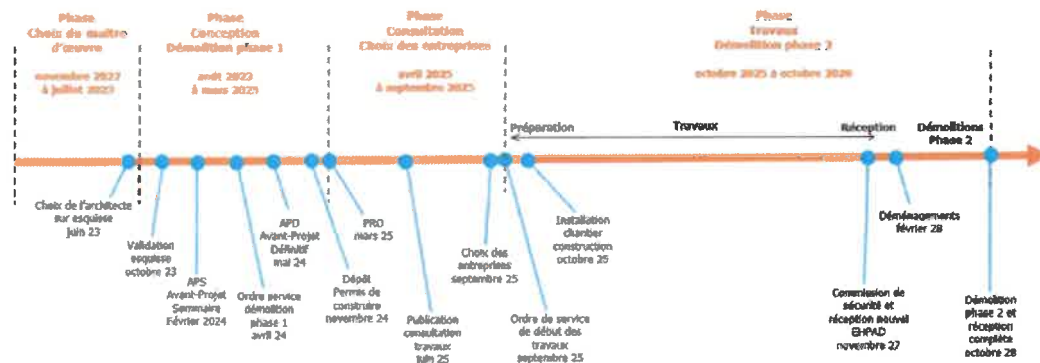
Budget équipements/mobiliers

- 2 497 564 euros TTC

Travaux commission technique

- Évaluation des besoins pour lits médicalisés : 6 et 13 juin 2025
- Aménagement des vestiaires : 18 juin 2025
- Aménagement des locaux pôle soins, pharmacie : 20 et 7 juin 2025
- Equipements hygiène des locaux : 26 juin 2025
- Aménagement des bureaux : 12 septembre 2025

Projet architectural – Time Line



Investissements

Investissements 2025 - équipements

	DESIGNATION	SERVICE	MONTANT TTC	ETAT
Renouvellement système PDA - circuit médicament	CHARIOTS MEDICAMENTS - PLATEAUX ...	PHARMACIE	71 966,99 €	RECEPTIONNE
	GUERIDON		540,00 €	RECEPTIONNE
	DEBLISTEREUSE		9 540,00 €	RECEPTIONNE
	ACCESSOIRES SUPPLEMENTAIRE		2 044,83 €	RECEPTIONNE
	LOGICIEL ET PARAMETRAGE		4 656,00 €	RECEPTIONNE
	PARAMETRAGE NET SOINS - TERANGA		5 181,56 €	RECEPTIONNE
Renouvellement matériels informatique et téléphonie	MIGRATION LOGICIEL NEWAC + MATERIEL	PHARMACIE	19 010,52 €	RECEPTIONNE
	20 TELEPHONES DECT	INFORMATIQUE	3 815,28 €	RECEPTIONNE
	MISE EN PLACE CONNECTEUR CPAGE ET LABO	INFORMATIQUE	3 099,00 €	COMMANDE
	CHA	INFORMATIQUE	3 083,35 €	RECEPTIONNE
Renouvellement mobilier	SCANNER - IMPRIMANTE - DOUCHETTE	INFORMATIQUE	1 407,32 €	RECEPTIONNE
	1 ORDINATEUR DELL	DIRECTION	2 396,81 €	RECEPTIONNE
	2 DESTRUCTEURS DOCUMENTS	ADMINISTRATION	659,41 €	RECEPTIONNE
	FAUTEUILS SALON APAISEMENT	FOYER	1 825,28 €	RECEPTIONNE
	ADAPTATION POSTE AGENT ROCHES	BEUGNONS	1 419,80 €	RECEPTIONNE
Renouvellement matériels techniques	ADAPTATION POSTE AGENT CUISINES	CUISINE	1 311,60 €	RECEPTIONNE
	TRANSPALETTE AVEC IMPRIMANTE	TECHNIQUE	681,80 €	RECEPTIONNE
	CHARIOT ATELIER	PHARMACIE	2 220,00 €	COMMANDE
	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL CUISINES	CUISINE	3 270,04 €	RECEPTIONNE
	PORTE ACCES SECURISE	FONTAINE RONDE	1 758,00 €	RECEPTIONNE
	FONTAINE A EAU REFRIGERE	REFECTOIRE CHAMPLYS	4 590,00 €	COMMANDE
	DEBROUSILLEUSE	JARDIN	7 108,00 €	COMMANDE
TRIPORTEUR ELECTRIQUE	FAM		COMMANDE	

Investissements 2025 - équipements

	DESIGNATION	SERVICE	MONTANT TTC	ETAT
Renouvellement matériels restauration	HACHOIR A VIANDE + ACCESSOIRES	CUISINE	843,60 €	RECEPTIONNE
	8 ROLL CONTENEUR SECURITE		2 075,52 €	RECEPTIONNE
	3 BACS 285L ROULETTES		885,75 €	RECEPTIONNE
Renouvellement matériels soins	39 FAUTEUILS GERIATRIQUES HAUTEUR FIXE	EHPAD USLD	38 337,72 €	COMMANDE
	6 FAUTEUILS GERIATRIQUES HAUTEUR VARIABLE	EHPAD USLD	- €	DEVIS
	POMPE NUTRITION PARENTERALE	USLD	- €	DEVIS
	MONITEUR SUIVI PARAMETRES VITAUX	USLD	- €	DEVIS
	5 FAUTEUILS COQUILLES	BEUGNONS CHARRONS	- €	DEVIS
	1 LEVE PERSONNE	CHAMPS RAISINS	- €	DEVIS
	1 CHARIOT DE DOUCHE	BEUGNONS	- €	DEVIS
	2 TABLES FUNERAIRES	USLD	- €	DEVIS
	2 CHAISES DE PESEE	CHAMPS RAISINS	- €	DEVIS
	3 VERTICALISATEURS 1 FR/1 CHARRONS	FONTAINES RONDES CHARRONS	- €	DEVIS
	1 ENSEMBLE DRAPS DE POSITIONNEMENT	MIMOSAS	- €	DEVIS
Renouvellement véhicules	ELECTROCARDIOGRAPHIE	TOUS SERVICES	3 983,06 €	RECEPTIONNE
	MINIBUS	USLD	- €	DEVIS
	VEHICULES - LEGER	FOYER	18 817,68 €	COMMANDE

Investissements 2025 - travaux

DESIGNATION	SERVICE	MONTANT TTC	ETAT
Protections solaires BSO	FOYER	2 175,27€	RECEPTIONNE
Travaux fenetre de toit	DIRECTION	1 197,00€	RECEPTIONNE
Travaux galerie	MIMOSAS LILAS EGLANTINES	531 681,00€	RECEPTIONNE
Travaux centrale photovoltaïque au sol	COMMUN	329 080,00€	COMMANDE
Travaux studios Caroline	FOYER	11 000,00€	DEVIS
Travaux climatisation	LILAS MIMOSAS EGLANTINES	44 615,71€	RECEPTIONNE
Protection solaires films	CARRE PATISSIER	4 812,00€	RECEPTIONNE

AVANCEMENT DU PASA DE NUIT

La Cadre du pôle EHPAD présente l'avancement du PASA de nuit, activité réalisée à titre expérimental.

Genèse du projet

Depuis 2018, l'équipe soignante observe un besoin d'accompagnement plus approprié pour certains résidents au moment du coucher en raison de l'apparition de troubles du comportement. Si les professionnels disposent d'outils et dispositifs adaptés pour accompagner les résidents le jour (PASA, équipe animation, activités bien-être...), le début de nuit contraste et n'est pas suffisamment travaillé pour assurer une continuité alors qu'apparaissent à ce moment de la journée des troubles inexistantes en journée.

Face à ce constat, l'équipe soignante, sous la supervision de l'équipe médicale, avait déposé en mai 2020 un premier projet de PASA itinérant jour et nuit.

Un nouveau projet a été validé en 2024 par l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour une année expérimentale mise en œuvre en 2025.

4 objectifs ont été définis pour faire de ce projet une réussite collective.

Objectifs

- Diminuer les syndromes de «sun-downing »
- S'adapter en temps réel aux besoins des personnes accompagnées
- Proposer des activités individuelles ou collectives la nuit
- Ouvrir le PASA tous les soirs

Lieux et horaires de l'accueil

Le site de Champlys dans lequel est localisé le PASA accueille 240 personnes accompagnées dont 40 personnes handicapées âgées et 40 personnes avec troubles cognitifs en unité protégée.

Les horaires sont de 17h à 3h.

Le PASA de nuit est ouvert 4 jours par semaine.

Une IDE de NUIT est chargée du suivi opérationnel de l'expérimentation.

- **Nombre de résidents** pouvant être accueillis au maximum : 14 résidents
- **Critères d'inclusion**
L'inclusion dans le dispositif se fait en deux temps :
 1. **Revue de la file active** de la résidence de Champlys de façon pluridisciplinaire : psychologue, soignants de jour et de nuit, infirmiers de jour et de nuit, médecin du service, cadre de santé, animateur.
 - Attention particulière pour le service des Fontaines Rondes : beaucoup de personnes accompagnées avec troubles cognitifs et syndrome sun-downing
 - Actualisation mensuelle de la file active.
 2. **Adaptation en temps réel** : le professionnel du PASA de nuit réalise un tour des services à sa prise de poste à 17h pour ajuster avec les équipes la liste des personnes à accompagner.

Modalités d'articulation entre le PASA de nuit et l'EHPAD :

17H 3H

Point d'attention : l'AS/ASG du PASA NUIT ne réalise pas les tâches dédiées aux équipe soins de nuit mais accompagne dans le calme vers le sommeil et le repos les personnes identifiées.

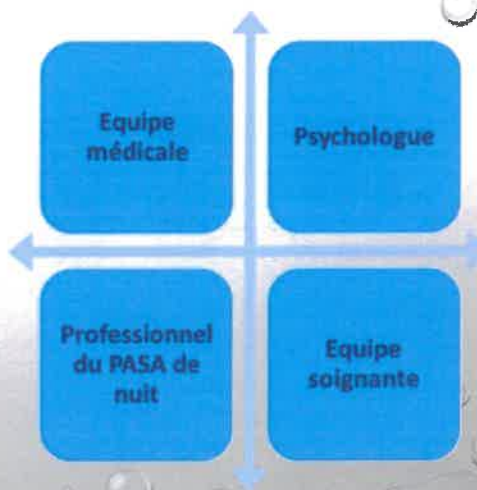
Des actions adaptées sont définies en fonction du profil des personnes accompagnées à partir des évaluations faites en réunion pluridisciplinaire.

Chaque soir, elles sont adaptées selon le climat du moment. A titre d'exemple, on peut citer :

- Ateliers olfactifs : végétaux, menthe du jardin, feuilles d'automne, pommes de pin, romarin
- Ateliers réminiscence autour de matériels : photos anciennes de villes, métiers, outils, jouets, ustensiles de cuisine
- Stimulation multisensorielle **Snoezelen**
- Visionnage d'émissions choisies et échanges
- Jeux de société
- Ecoute musicale



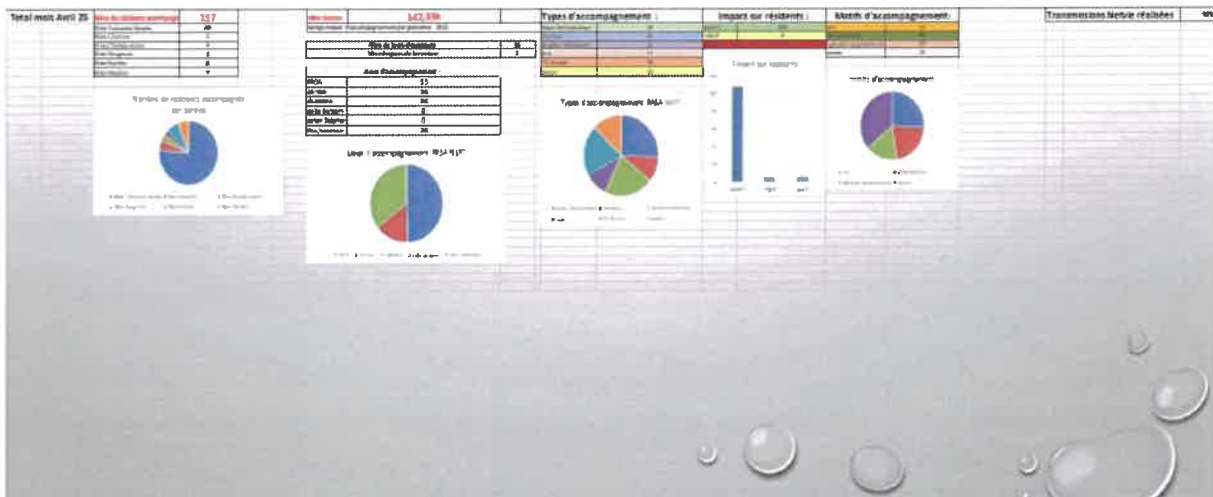
La sortie du dispositif est décidée de façon pluridisciplinaire mensuellement sur la base des transmissions ciblées complétées dans NETSOINS par le professionnel du PASA de nuit, de l'évaluation faite en journée par l'équipe médicale, la psychologue et l'équipe soignante et d'indicateurs de suivi de l'activité du PASA de nuit.



Exemples d'indicateurs de suivi

	fév.25	mars.25	avril.25	bilan Trim.1	mai.25
nombre de résidents ayant participé au moins 1 fois	105	115	117	337	115
nombre d'heures d'accompagnement	155:50:00	206:45:00	147:35:00	510:10:00	155:05:00
nombre de participants/toucher relationnel	27	12	32	71	33
nombre de participants/repas thérapeutique	42	49	38	129	44
nombre de participants/musique	14	16	15	45	14
nombre de participants/TV, lecture	42	45	30	117	20
nombre de participants/autres activités	10	8	19	37	12
nombre de participants/jeux	25	25	15	65	10
nombre de transmissions Netvie	100%	100%	97%	99%	100%
nombre de jours de PASA effectif	15	17	16	48	18
nombre de jours de PASA annulé pour cause d'absentéisme	1	0	1	2	0

Exemples d'indicateurs de suivi



Le Directeur rappelle qu'il s'agit d'un dispositif expérimental sur 1 an. Aux vues des bons résultats, il prévoit de solliciter l'ARS pour une pérennisation du projet.

MESURES PREVENTIVES CANICULE 2025

La Responsable des affaires générales rappelle les mesures préventives en lien avec la canicule :

En amont

Le **terme canicule** désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée (au moins 3 jours). Ces températures élevées varient en fonction des départements.



Une vague de chaleur :

- Doit être supérieur ou égal pendant un jour à 25,3 °C ;
- Doit être supérieur ou égal à 23,4 °C pendant au moins 3 jours.

La vague de chaleur se termine lorsque l'indicateur thermique national redescend sous 23,4 °C pendant 2 jours consécutifs ou lorsqu'il redescend même une journée sous 22,4 °C.

En amont, à la MDRY :

- Vérification des installations fixes de climatisation par une société extérieure
- Vérification des ventilateurs et climatiseurs mobiles par le service technique
- Entretien des réfrigérateurs
- Point sur les stocks de brumisateurs, compléments alimentaires (sorbets, compotes, yaourts, eaux, eaux gélifiées, etc.)
- Installations climatiseurs mobiles studios Eglantines,
- Installation climatiseurs mobiles service pharmacie.

Au démarrage de la période à risques (1^{er} juin / 15 septembre)

Note d'information pour tous services. Celle-ci précise aux services :

- Les demandes de produits alimentaires (yaourts, fromage blancs, compotes, sorbets) en cuisine au 6020 ou par mail,
- Les demandes de boissons (eau plate et gazeuse, jus de fruit, sirop, eau gélifiée, lait...) à la dépense au 6021 ou par mail,
- Les demandes de matériel du stock plan bleu :
 - o Brumisateurs auprès de la dépense au 6021,
 - o Ventilateurs et climatiseurs mobiles sur prescription médicale auprès des services techniques au 6761 ou 6762.
- L'utilisation des tee-shirts ou tenues « canicule » à la demande des cadres et en fonction des stocks disponibles en blanchisserie au 6691,
- Les horaires de certains professionnels de l'établissement pourront être aménagés (services logistiques essentiellement).

Par ailleurs, les recommandations suivantes s'imposent :

- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil. Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
- Aérer les chambres et locaux au moins 2 fois par jour : ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit,
- Maintenir portes et fenêtres fermées pendant l'utilisation des climatiseurs pour le bon fonctionnement de ceux-ci,
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes. Eviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes ; Eviter (voir annuler) les transports en bus, sorties, pique-niques et barbecues aux heures les plus chaudes entre 11h00 et 17h00,
- Se mouiller régulièrement la peau,
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif et continuer à manger normalement (apports d'eau et de sel suffisants), éviter l'alcool,
- En l'absence de rafraîchissement possible dans les chambres, passer au moins deux ou trois heures par jour dans l'espace climatisé du service.

Mise à jour du Plan Bleu

Pendant la période à risques (1^{er} juin / 15 septembre)

- Les médecins restent attentifs et conseillent si besoin.
- La Direction déclenche les périodes « canicules » cependant, comme chaque année, des mesures peuvent être mises en place avant toute canicule officielle en cas de vagues de chaleurs.

- Aménagement des horaires de la Lingerie dès juin.
- Affichage de vigilance.
- Suivi hebdomadaire des prévisions météorologiques.
- Information aux services de mesures à mettre en place en cas de fortes chaleurs annoncées.
 - Suivis des places d'hébergements disponibles.
 - Suivi de l'hydratation des personnes accompagnées à risques (hébergement et domicile).

QUESTIONS DIVERSES

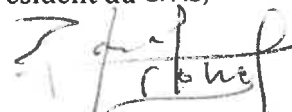
Le Président du CVS sortant demande où en est le tiers lieu. La responsable des affaires générales précise que des activités ont été organisées au sein de la MDRY en invitant les habitants du quartier : un concert, des jeux de société et des ateliers de peinture créative. D'autres activités sont prévues au cours de l'été : danse africaine, atelier bois et dictée.

Le Président du CVS sortant demande si la vidéo présentant les directives anticipées et la personne de confiance est achevée. La responsable des affaires générales indique que la vidéo devrait être terminée d'ici mi-juillet. C'est une vidéo de 9 minutes exploitant le concept de « c'est pas sorcier ». Des personnes accompagnées des Eglantines, du Panier Vert et de Champlys ont participé au tournage.

Le Directeur indique que la Fondation OTIS a remis à la MDRY une subvention de 4 000 € au FAM pour l'achat d'un triporteur électrique destiné aux déplacements des personnes accompagnées sous la conduite d'un professionnel. Le Directeur remercie la Fondation OTIS au nom de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h15.

Le Président du C.V.S,



Lionel POIL